



Rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick

Volume II
2013

Rapport de la
vérificatrice
générale
de 2013



Préoccupation au sujet de la durabilité de l'infrastructure provinciale

Rapports ultérieurs de la vérificatrice générale :

- Écoles en 2011 et 2005
- Routes et autoroutes en 2012

Ce rapport :

- Ponts en 2013 - Volume II, Chapitre 3



Plan de durabilité à long terme de l'infrastructure – Extrait du rapport 2012 de la VG

Pièce 1.1

Éléments du plan :

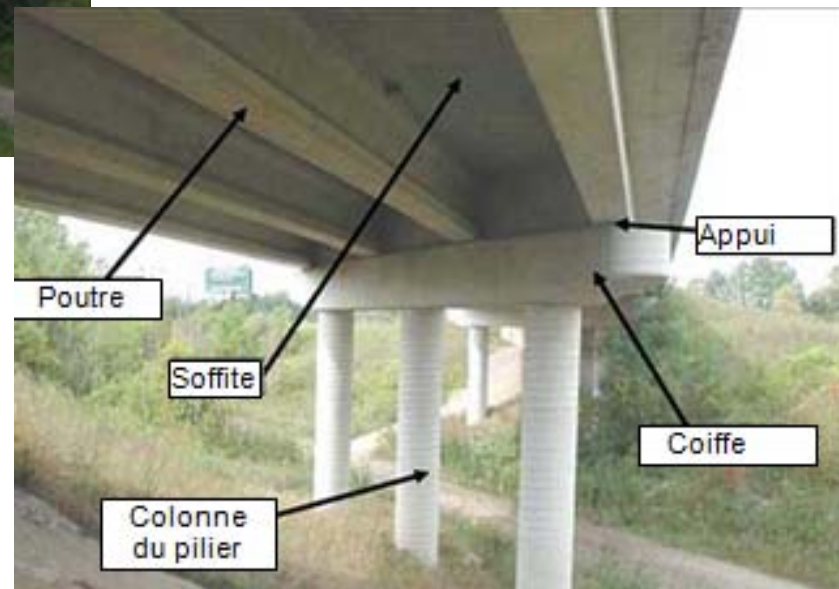
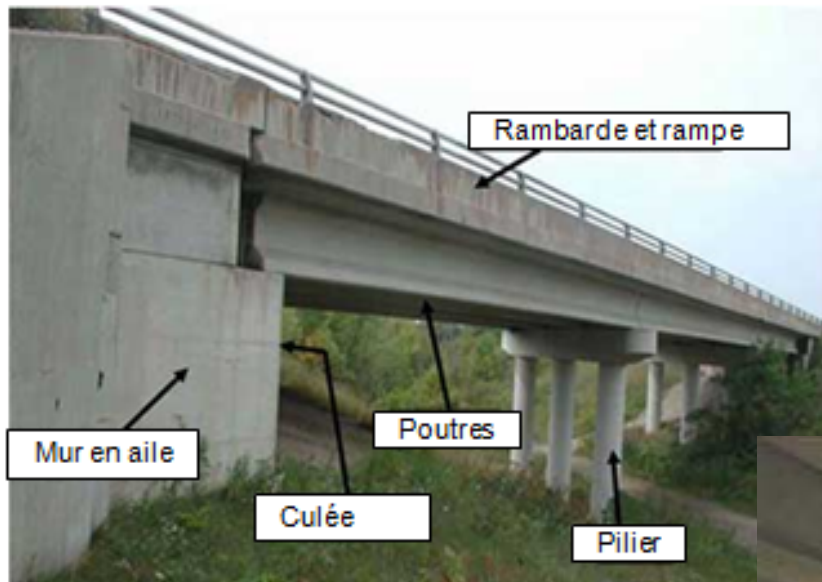
1. Rationaliser les actifs.
2. Appliquer une démarche budgétaire à long terme qui prévoit des sommes pour l'entretien en fonction du cycle de vie.
3. Assurer une source protégée de financement au niveau de base qui est jugée nécessaire pour entretenir correctement les actifs en service.
4. Avoir un horizon de planification de 20 ans.
5. Établir un processus en vertu duquel de nouvelles immobilisations sont construites uniquement si une analyse de rentabilité en démontre le besoin.
6. Appliquer la stratégie et le système de gestion des actifs du Ministère à tous les actifs essentiels.
7. Rendre public annuellement un rapport de rendement.
8. Pratiquer une discipline financière à long terme.



Volume II

chapitre 3

Ministère des Transports et de l'Infrastructure : Ponts provinciaux



Rapport de la
vérificatrice
générale
de 2013



Contexte

- Les structures de pont ont une valeur comptabilisée de **895** millions de dollars dans les états financiers consolidés de la province au 31 mars 2012.
- Le ministère des Transports et de l'Infrastructure est responsable de l'entretien de **2 608** ponts.



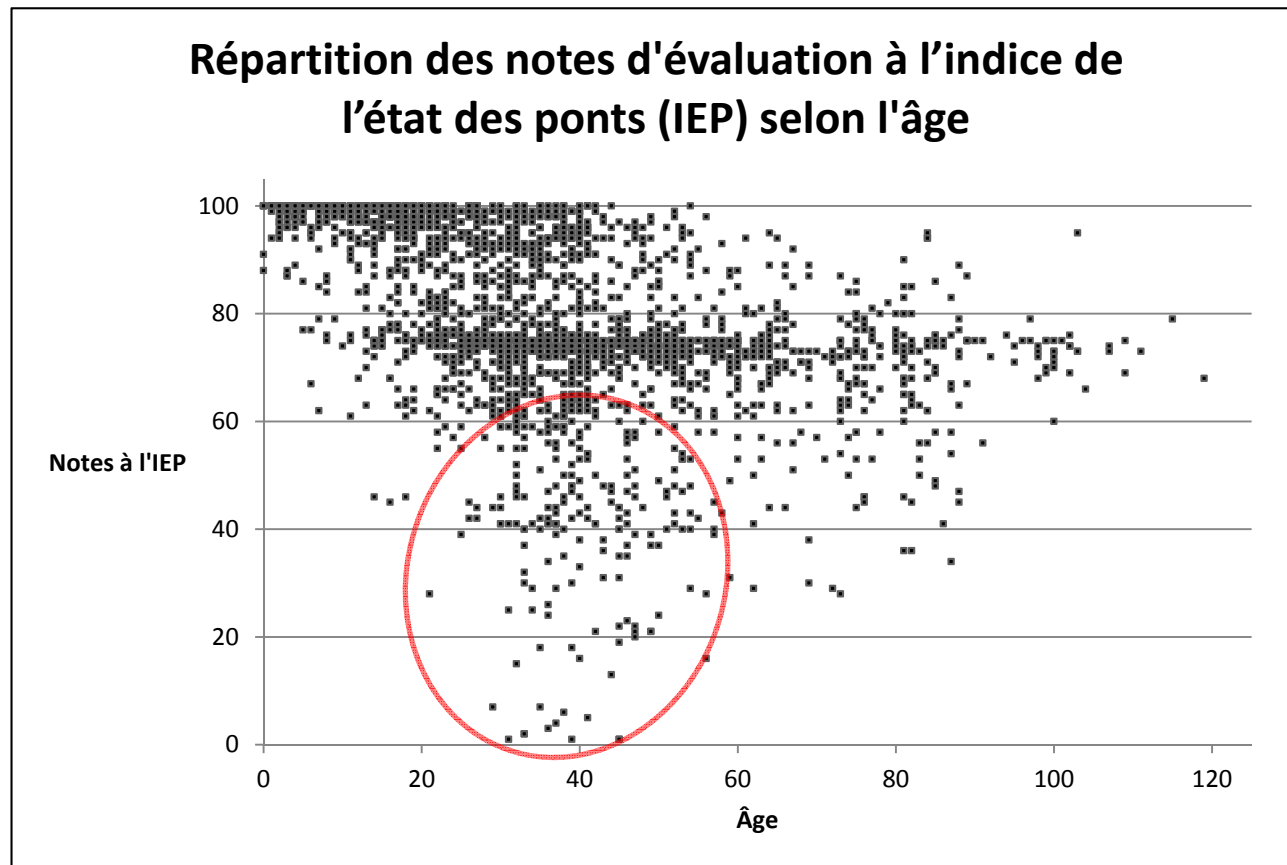
Constatations

- En général, les inspections concordent avec les normes professionnelles reconnues.
- En général, les rapports d'inspection sont complets, exacts et cohérents.
- Il y a un manque d'assurance et de contrôle de la qualité en matière d'inspection des ponts.
- Il n'y a pas de processus systématique de planification de l'entretien ou des immobilisations.
- On n'a pas adopté une approche du moindre coût du cycle de vie à long terme.
- On ne fait pas rapport publiquement de l'état des ponts et de l'efficacité des activités d'inspection des ponts.



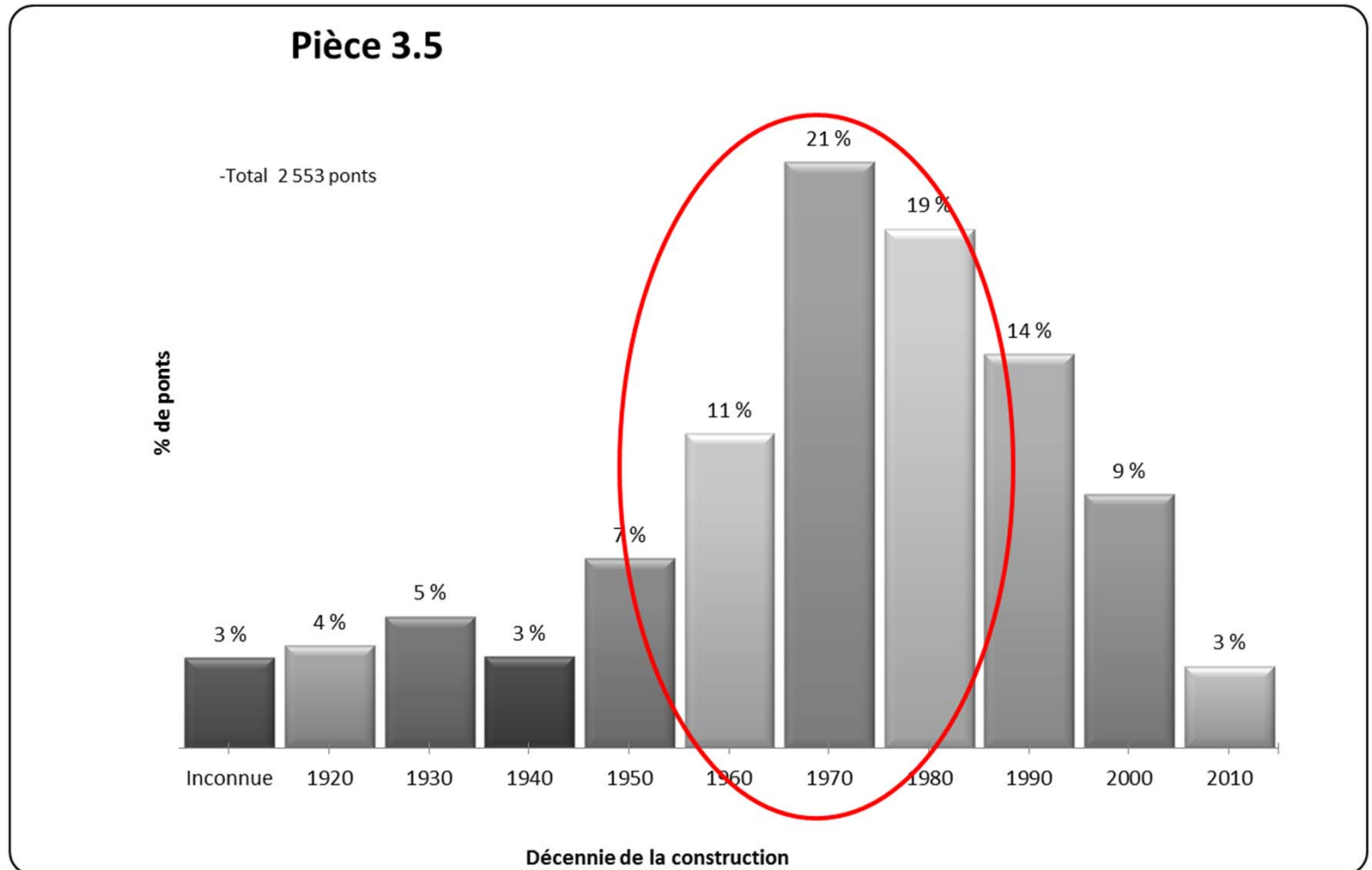
- En décembre 2012, 293 ponts sont sous la barre des 60 selon l'Index de l'état des ponts, un résultat médiocre (énumérés dans l'annexe IV)

Pièce 3.1



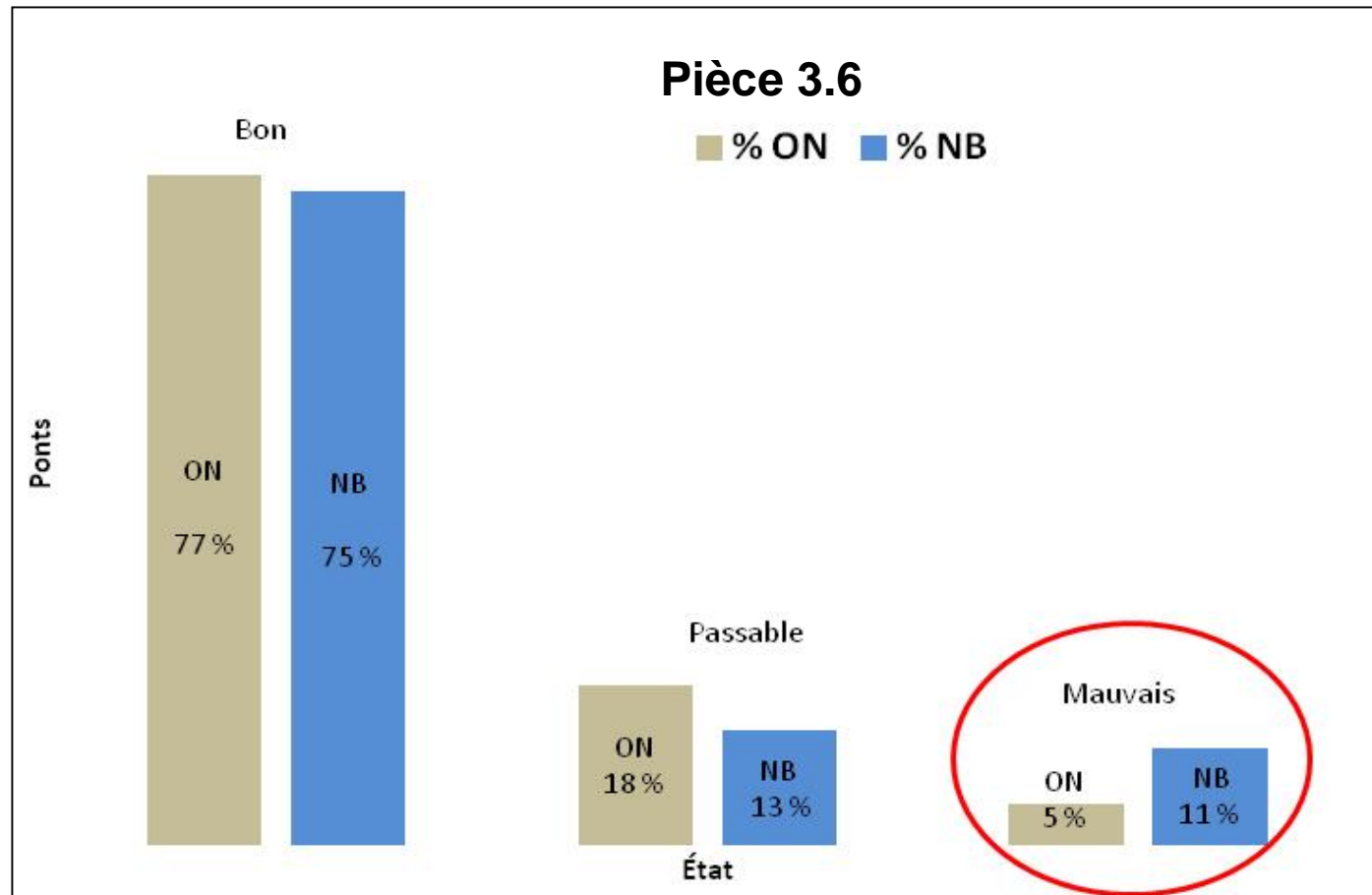


Âge donné des ponts par décennie





Comparaison des ponts fondée sur l'Index de l'état des ponts





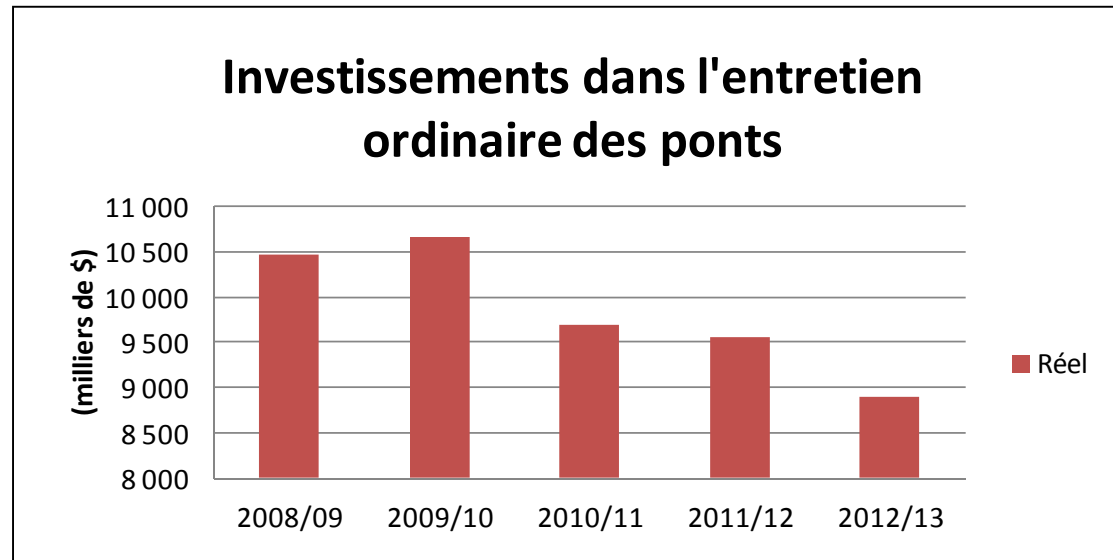
Courbe de détérioration du tablier

Pièce 3.4

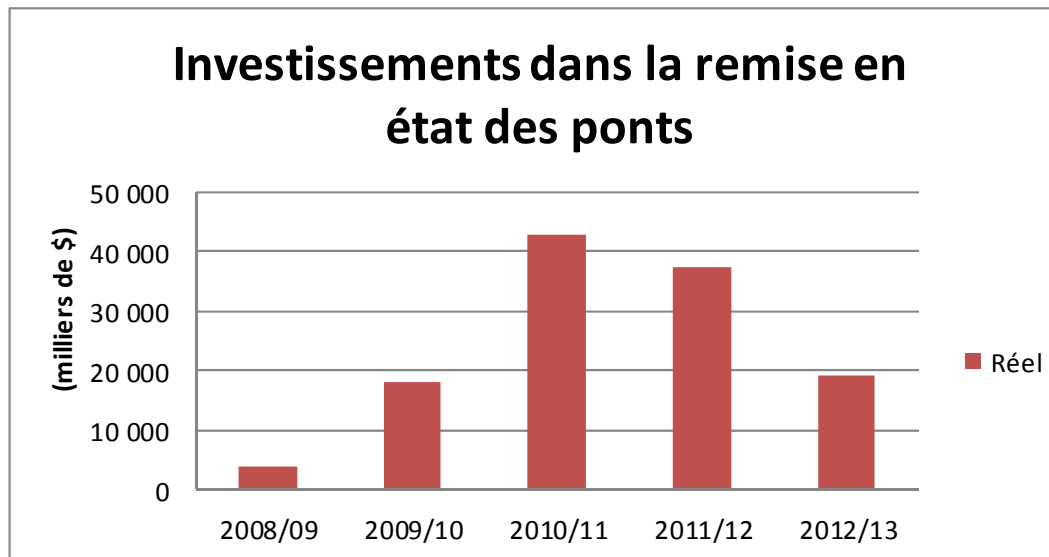




Pièce 3.7



Pièce 3.8





Rapport publics sur l'état des ponts

Exemple de l'Ontario

Annexe 7

Ponts provinciaux de l'Ontario – Région de l'Ouest

IEP = indice de l'état des ponts. L'IEP est un outil de planification qui aide le Ministère à établir le calendrier de l'entretien. L'IEP n'est pas utilisé pour estimer ou indiquer la sécurité d'un pont.

Le produit est évalué de 0 à 100. Des mesures immédiates sont adoptées pour résoudre toute préoccupation en matière de sécurité.

Bon – Plage IEP de 70 à 100
 Dans le cas d'un pont ayant un IEP supérieur à 70, des travaux d'entretien ne sont habituellement pas requis dans les cinq prochaines années.

Passable – IEP de 60 à 70
 Dans le cas d'un pont ayant un IEP se situant entre 60 et 70, des travaux d'entretien sont habituellement prévus dans les cinq prochaines années. C'est le moment idéal pour planifier de grands travaux de réfection du pont d'un point de vue économique.

Mauvais – IEP de moins de 60
 Dans le cas d'un pont ayant un IEP inférieur à 60, les travaux d'entretien sont habituellement prévus à l'intérieur d'un délai d'environ un an.

N° du site	RÉGION	NOM DE LA STRUCTURE	RTE	ANNÉE DE CONSTR.	DERNIÈRE INSPECTION	IEP
9-43/	O	PONT DE LA RIVIÈRE GRAND À CAYUGA	3	1924	2011	Passable
9-42/	O	PONT DU RUISSEAU STONEY	3	1964	2011	Bon
9-41/	O	SANDUSK CREEK Rte. 3	3	1984	2011	Bon
20-46/	O	PONT DU RUISSEAU NANTICOKE	3	1953	2011	Bon
20-59/	O	PONT DU RUISSEAU BIG (DEUHI)	3	1965	2011	Bon
20-137/	O	BIG OTTER CREEK Pont-N. STR.	3	1972	2011	Bon
3-97/	O	PONT DU RUISSEAU CATFISH	3	1962	2010	Bon
3-96/	O	PONT DU RUISSEAU CATFISH (EMBRANCHEMENT OUEST)	3	1998	2010	Bon
3-220/	O	BURWELL ROAD PASSAGE INFÉRIEUR	3	1974	2010	Passable
3-219/	O	FIRST AVENUE PASSAGE INFÉRIEUR	3	1974	2010	Bon
3-218/	O	BALACLAVA STREET PASSAGE INFÉRIEUR	3	1975	2010	Bon
3-216/	O	PONT DU RUISSEAU KETTLE	3	1979	2010	Bon
3-4/	O	PONT DU RUISSEAU DODDS	4	1967	2010	Bon
19-162/	O	PONT MEDWAY CREEK BRANCH (ST. JOHN'S)	4	1964	2010	Bon
19-161/	O	PONT MEDWAY CREEK BRANCH	4	1963	2010	Bon
19-160/	O	PONT MEDWAY CREEK BRANCH (BIRK)	4	1963	2010	Bon
19-69/	O	PONT DE LA RIVIÈRE AUSABLE	4	1969	2010	Bon
12-246/	O	PONT DE LA RIVIÈRE AUSABLE	4	1962	2010	Passable
12-232/	O	PONT DE LA RIVIÈRE KIPPEN #2	4	1947	2010	Passable

Rapport de la vérificatrice générale de 2013



Volume II

chapitre 2

Ministère du développement social :

Foyers d'accueil



Partagez votre vie. Devenez une famille d'accueil.



Objectifs de notre audit

Déterminer si le ministère du Développement social :

1. Respecte les normes écrites pour les familles d'accueil visant à fournir un endroit sûr et sécuritaire pour les enfants qui doivent être séparés de leur famille naturelle; et
2. Rend compte de l'efficacité du programme des Services résidentiels pour enfants dans des rapports destinés au public.



Constatation : Besoin d'améliorer quelques normes ministérielles

- Le Ministère possède des normes pour les foyers d'accueil, qui font l'objet d'une révision périodique.
- Toutefois, nous avons constaté quelques incohérences et noté deux domaines (foyer d'accueil provisoire et contractuel) qui ne sont pas traités suffisamment par les normes.



Constatation : Notre examen a révélé plusieurs instances où les normes d'approbation pour les familles d'accueil ne sont pas toujours respectées

- Seulement 2 des 20 dossiers contenaient toute la documentation requise pour l'approbation d'une famille d'accueil.
- Les documents manquants (avec le nombre entre parenthèses) comprenaient les suivants :
 - *Plan de perfectionnement de la famille d'accueil* – Utilisé de façon récurrente par le travailleur social pour évaluer la compétence d'accueil de la famille d'accueil (9);
 - *Serment de discrétion* signé par les parents de la famille d'accueil (7); et
 - *Liste de vérification du milieu physique* – Liste de contrôle de l'inspection du foyer qu'utilise le travailleur social pour évaluer si la résidence est adéquate (7).



Constatation : Nécessité d'améliorer la surveillance des familles d'accueil

- Nous avons constaté que les revues annuelles des familles d'accueil n'étaient pas toujours menées comme l'exigent les normes. (Seulement 3 des 18 dossiers testés contenaient de la documentation démontrant que les revues annuelles avaient été menées régulièrement.)
- La surveillance continue des foyers d'accueil exercée au niveau du bureau central et des régions afin d'assurer le respect des normes est inadéquate.



Constatation : Les vérifications des casiers judiciaires ne sont pas toujours effectuées en temps opportun

- Normes de vérification du casier judiciaire des candidats éventuels :
 - 8 des 20 dossiers que nous avons examinés **n'avaient pas de documents démontrant que les vérifications avaient été effectuées avant** l'approbation de la famille d'accueil.
- Vérifications continues du casier judiciaire tous les cinq ans après l'autorisation initiale :
 - 7 des 11 dossiers examinés n'avaient pas de documents confirmant que les vérifications continues du casier judiciaire **avaient été effectuées** comme le précisent les normes.

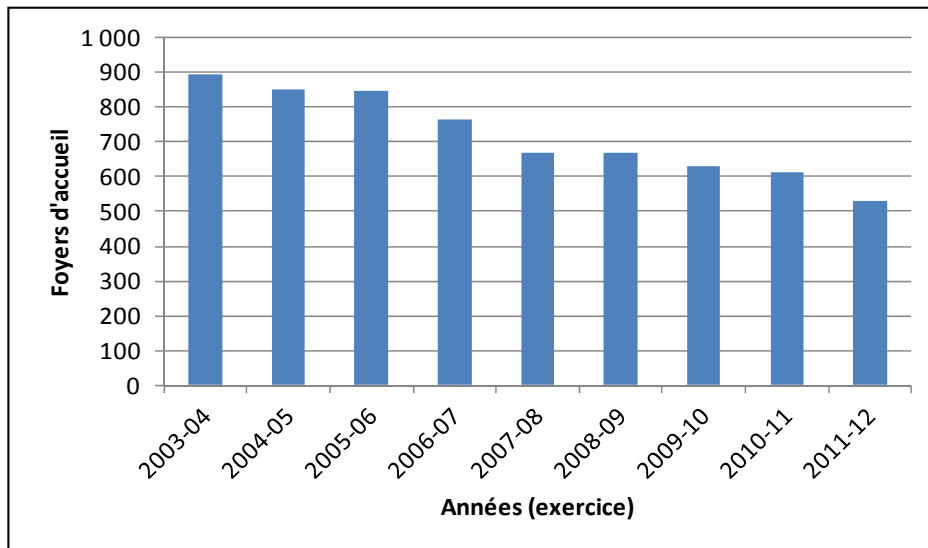


Constatacion : Besoin de plus de foyers d'accueil

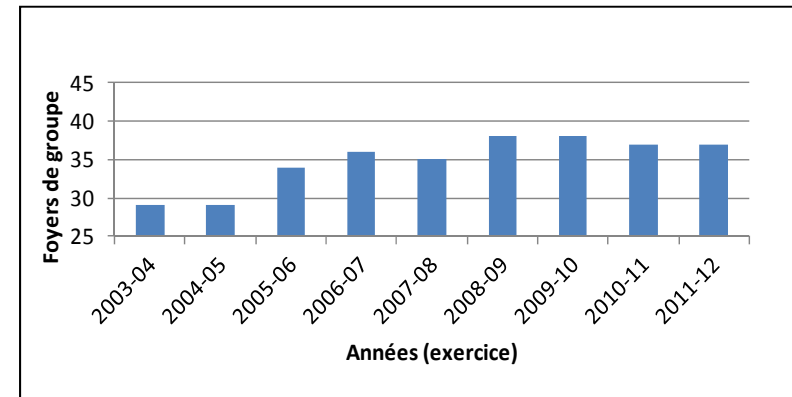
Ressources disponibles pour les enfants pris en charge – Foyers d'accueil et foyers de groupe.

Pièce 2.5

Foyers d'accueil



Foyers de groupe



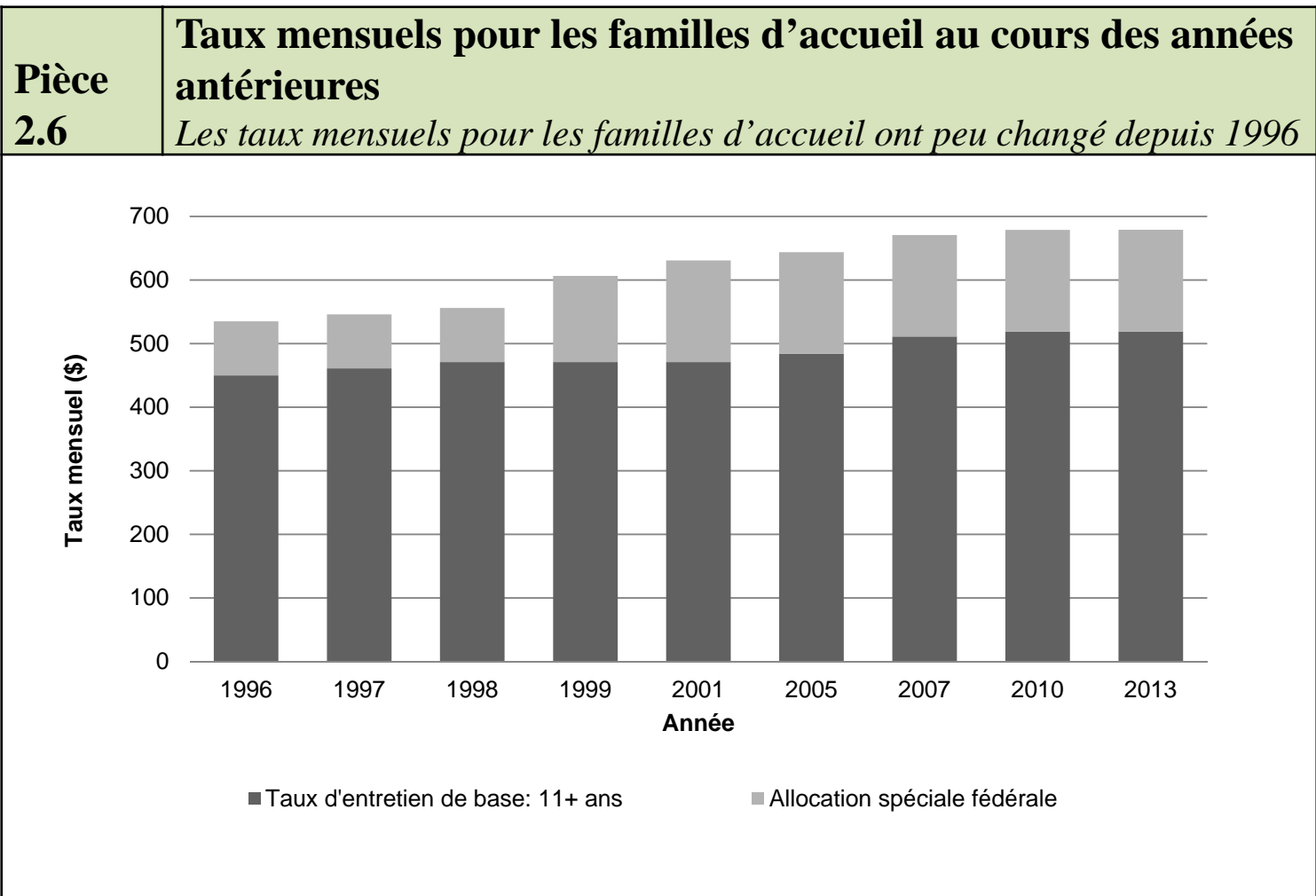


Constatacion : Besoin de plus de foyers d'accueil

Pièce 2.3		Comparaison du nombre de foyers d'accueil par région d'avril 2010 à avril 2013						
Région	2010	2011	2012	2013	Variation de 2010 à 2013	% de variation de 2010 à 2013		
Saint John	182	160	149	144	-38	-21%		
Moncton	136	128	115	115	-21	-15%		
Fredericton	77	72	69	69	-8	-10%		
Péninsule	58	59	53	44	-14	-24%		
Miramichi	48	49	40	31	-17	-35%		
Chaleur	38	32	41	44	6	16%		
Edmundston	34	26	30	38	4	12%		
Restigouche	24	26	28	27	3	13%		
Total	597	552	525	512	-85	-14%		



Constatacion : Besoin d'examiner le financement des foyers d'accueil





Constatation : Besoin de rendre compte de l'efficacité du programme publiquement

- Le Ministère n'a pas établi d'indicateurs de rendement mesurables ou d'objectifs de rendement pour le programme sur les Services résidentiels pour enfants.
- Le ministère du Développement social ne fait pas état publiquement de l'efficacité de son programme sur les Services résidentiels pour enfants.



Volume II

chapitre 4

Ministère des Services gouvernementaux

Approvisionnement en biens et services



Objectifs

- Déterminer si les pratiques en matière d'achats publics suivies par le gouvernement sont conformes aux éléments clés du cadre de réglementation et aux pratiques exemplaires; et
- Déterminer si le ministère des Services gouvernementaux fait rapport publiquement sur l'efficacité de la fonction approvisionnement.



2010-2011 Dépenses d'achat par ministère

Pièce 4.1		
Ministère	Dépenses 2010-2011 (millions \$)	% du total
Transports	500	34 %
Approvisionnement et Services	398	27 %
Éducation et districts scolaires	142	10 %
Sécurité publique	88	6 %
Éducation postsecondaire et Formation	57	4 %
Santé	55	4 %
Développement social	39	3 %
Ressources naturelles	37	3 %
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	32	2 %
Tourisme et Parcs	18	1 %
Autres ministères	94	6 %
Total	1 460	100 %



Principales constatations

- Manque de cohérence entre le Règlement et les accords commerciaux.
- Données de bon de commande inexactes et incomplètes.
- Rôles et responsabilités mal documentés.
- Manque d'efficacité du processus d'approbation des exemptions.



Constatations des sondages

Non-conformité

De la pièce 4.7:

- Contrats non adjugés par voie publique (2/12)
- Approvisionnement en vertu de la mauvaise loi (1/12)
- Période d'ouverture de l'appel d'offres insuffisante (1/12)
- Information incomplète sur l'évaluation des soumissions (2/12)



Constatations des sondages

Non-conformité

De la pièce 4.7:

- Contrats finals manquants (2/12)
- Soumission retenue ne comprenant pas toute l'information exigée (1/12)
- Soumissions ouvertes avant l'ouverture publique en raison d'un dossier inachevé d'un fournisseur (4/12)
- Demandes d'exemption qui ne répondent pas aux exigences (4/7)



Faiblesses du processus d'approvisionnement

- Participation inadéquate des spécialistes des achats aux tâches clés de façon à assurer une surveillance suffisante.
- Manque d'uniformité dans les dossiers du MSG et ne justifiant pas adéquatement les décisions prises.
- Besoin de pratiques d'amélioration continue et d'une planification prospective (ex. : examen du projet et du dossier, rapport de rendement du fournisseur, etc.).
- Divergence dans les processus de demandes d'exemption.



Rapports publics inadéquats

- Le rapport annuel 2011-12 énonce l'objectif global (maximiser la concurrence en vue d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix) de la Direction centrale des achats et des statistiques quant aux activités d'approvisionnement
- Le rapport annuel n'a pas de mesures du rendement identifiables pour l'approvisionnement, faisant en sorte qu'il est impossible de déterminer à quel point le Ministère réussit à atteindre ses objectifs.



Changements continus au MSG et meilleures pratiques

- Changements en cours au MSG en vue :
 - d'améliorer la gouvernance en matière d'approvisionnement;
 - d'améliorer la participation du MSG dans les processus clés, comme les négociations de contrats; et
 - de remédier aux incohérences du cadre de réglementation.
- Exemples de pratiques exemplaires mises en œuvre par le MSG :
 - un processus d'approbation défini et bien documenté est suivi pour les approvisionnements importantes; et
 - accès des ministères à des modèles normalisés pour l'élaboration des DP et la présentation de demandes d'exemption au ministre.



Nos conclusions

- Les pratiques et les procédures d'approvisionnement documentées du MSG ont été conçues conformément au cadre de réglementation en vigueur. Toutefois, elles ne sont pas toujours suivies.
- Le MSG n'a pas rendu compte de l'efficacité de sa division de l'approvisionnement par des rapports destinés au public.



Volume II

chapitre 5

Ministère des Finances

Recouvrement des créances

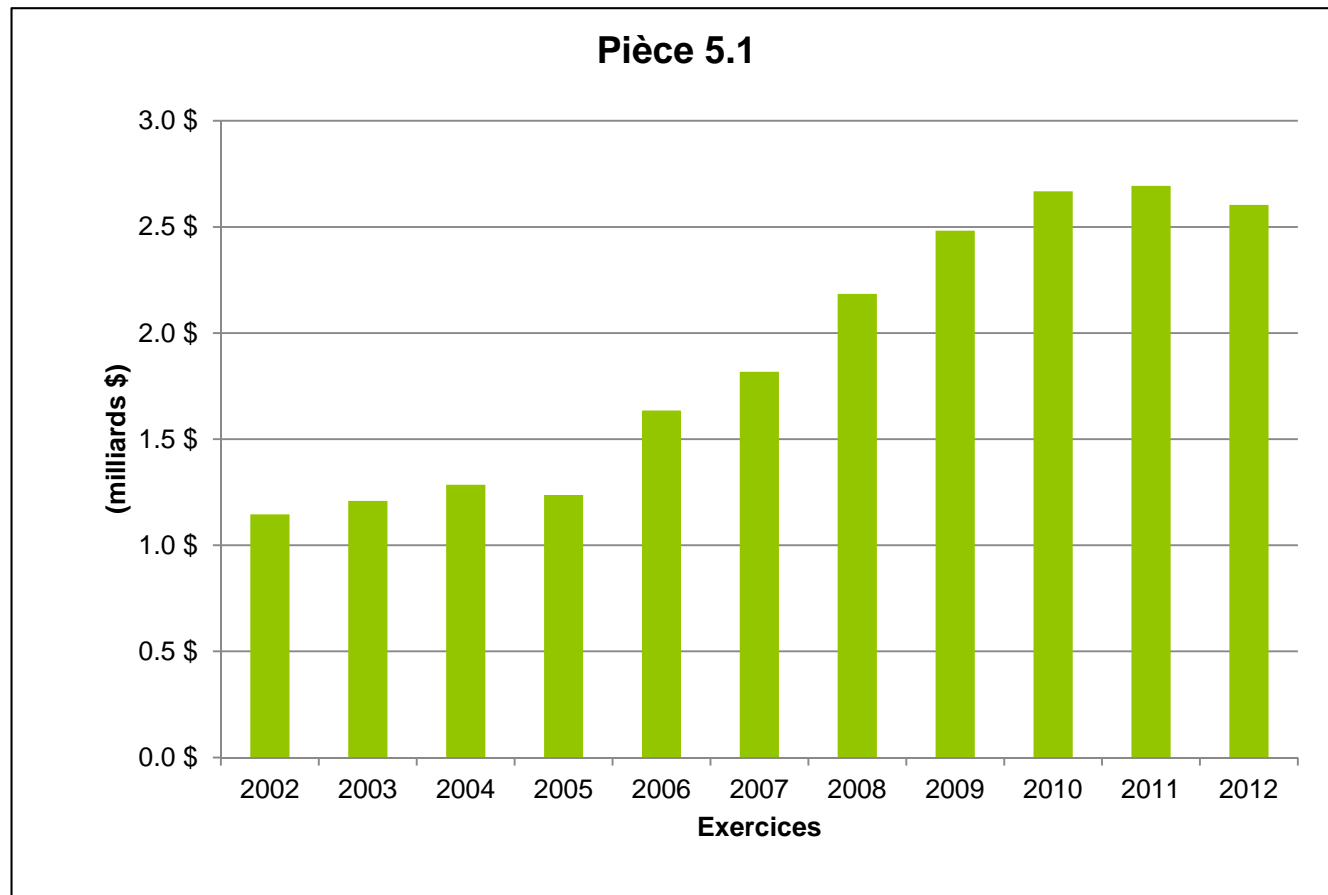


Objectif de notre travail

- Examiner et commenter les politiques et les initiatives provinciales en matière de recouvrement de créances.



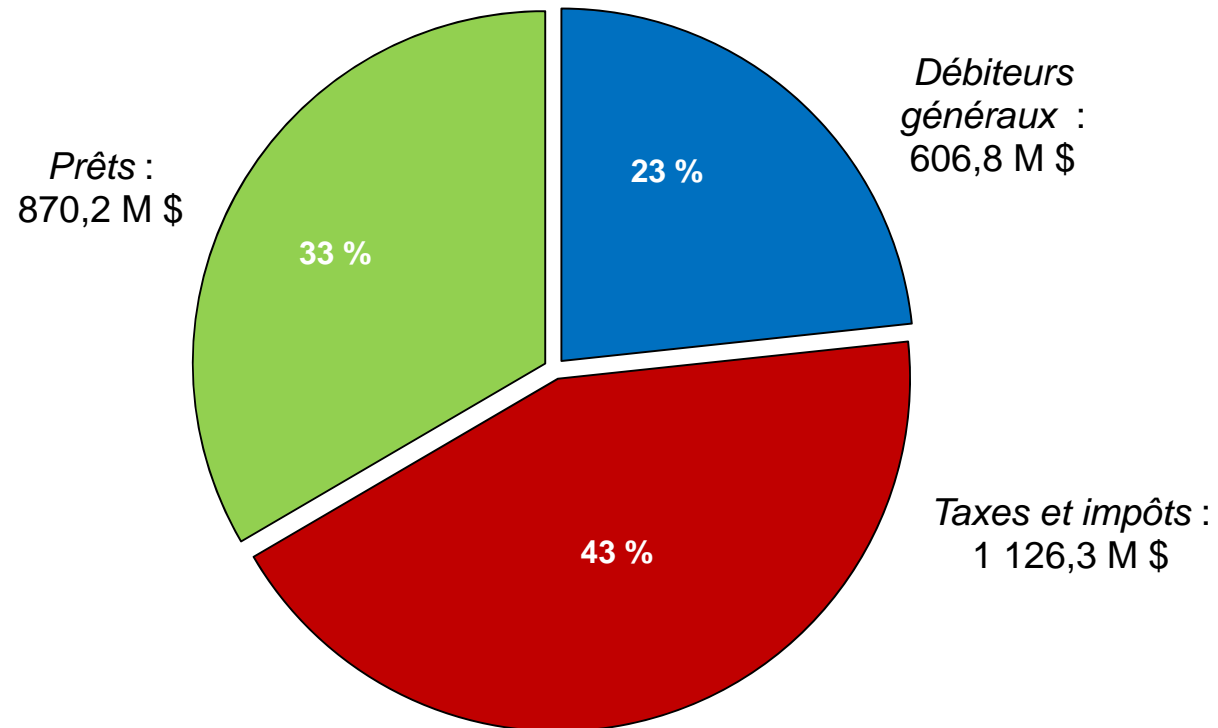
Total des créances brutes au 31 mars





Sommes dues

**Composition des comptes débiteurs bruts
au 31 mars 2012 : 2 603,3 millions de dollars**





Constatations

- Le recouvrement des créances est un sujet complexe :
 - De nombreux ministères ont des comptes qui exigent des activités de recouvrement.
 - Chaque ministère aborde les activités de recouvrement à sa façon.
 - Chaque ministère a des clients différents. La nature des montants dus et la capacité de rembourser des débiteurs peuvent varier considérablement selon le programme.
- Coûts importants associés aux débiteurs en souffrance :
 - Doit supporter en moyenne 95 millions de dollars par année.
- La province prend des mesures pour améliorer le recouvrement des sommes dus.



Constatations

- Adoption du Programme de compensation de dettes par remboursement de l'Agence du revenu du Canada :
 - Il s'agit de la principale solution adoptée par la plupart des ministères pour prendre des mesures contre les débiteurs.
 - Bien que les recouvrements puissent augmenter avec le temps, nous avons observé que les taux de recouvrement jusqu'à présent pour la plupart des ministères sont faibles.



Constatations

- Projet de mise en place au sein du gouvernement d'une unité centrale des recouvrements affectée aux activités de recouvrement :
 - Établir un service de recouvrement global et des solutions associées en vue de régler le problème de recouvrement des créances douteuses pour le GNB.
 - Remanier les processus existants et élaborer de nouvelles stratégies afin d'améliorer la capacité de recouvrement.



Constatations

- Modifications législatives pour faciliter les activités de recouvrement :
 - Permet d'inscrire une « créance douteuse » auprès de l'ARC aux fins de compensation.
 - Permet de compenser en déduisant les rabais au titre des droits de scolarité.
 - Permet à la province de conserver sa capacité juridique de recouvrer des montants au moyen du programme de compensation de l'ARC quand le délai de prescription a expiré.



Constatations

- Le recouvrement des créances auprès des Premières Nations est compliqué :
 - Les montants dus n'ont cessé d'augmenter.
 - Au cours des dernières années, d'importantes sommes (27 millions de dollars) ont été radiées des soldes dus.
 - Des montants impayés dus n'ont pas été réglés en temps opportun malgré la capacité de la province de déduire les montants dus des montants payables aux Premières Nations par la province en vertu de ses diverses ententes relatives à l'essence, au tabac et aux jeux de hasard.



Constatations

- Les débiteurs ne sont pas traités de manière égale :
 - Des intérêts sont exigés et perçus sur certains comptes, mais pas d'autres.
 - Une entité peut devoir de l'argent à un ministère tout en recevant des paiements d'un autre ministère.
 - Certains fonctionnaires qui doivent de l'argent au gouvernement font l'objet de déductions sur leur salaire, mais d'autres, non.
 - Efforts de recouvrement plus intenses auprès des individus, que des entreprises.
 - Pratiques de recouvrement de créances uniques et moins rigoureuses auprès des Premières Nations.



Recommandations

- Déterminer les comptes qui risquent de devenir prescrits par la Loi et mettre en œuvre des procédures de recouvrement.
- Échanger les coordonnées des débiteurs, lorsque la Loi le permet.
- Élaborer une stratégie de recouvrement pour le portefeuille de prêts aux étudiants.
- Inscrire les paiements en trop versés au titre du programme d'emploi et de l'impôt foncier auprès de l'ARC.
- Obtenir une expertise indépendante dans le recouvrement des comptes d'entreprises.
- Établir un processus de rapprochement pour identifier les employés du GNB qui ont un compte en souffrance.
- Ne pas réinvestir de fonds provinciaux avant que des modalités de paiement soient négociées avec les Premières Nations.
- Établir des lignes directrices en matière de recouvrement qui assurent le traitement équitable des débiteurs.



Volume II, chapitre 6

Énergie NB :

Remise à neuf de Point Lepreau





Objectifs de la Phase I

- Décrire les éléments clés de la planification et de l'exécution de la remise à neuf de Point Lepreau.
- Présenter un sommaire des montants constitutifs du compte d'actif de 1,4 milliard de dollars et du compte de report d'un milliard dollars découlant de la remise à neuf.



Aperçu de la remise à neuf de Point Lepreau

Pièce 6.4			
Coûts projetés et coûts réels (en milliards de \$)			
	Coûts projetés en 2005	Coûts réels en 2013	Différence
Compte d'actif	1,0 \$	1,4 \$	0,4 \$
Compte de report	0,4	1,0	0,6
Total	1,4 \$	2,4 \$	1,0 \$
Date de fin projetée et réelle			
	Plan original	Réel	Différence
Date d'achèvement	Septembre 2009	Novembre 2012	37 mois



Processus de prise de décisions au sujet de la CPL

- 2001 – Signature d'un contrat sous certaines conditions avec EACL
- 2002 – Proposition d'Énergie NB de remise à neuf (Décision de la CESP – aucun avantage important par rapport aux solutions de charbon ou de gaz naturel)
- 2004 – Le consultant de la province seconde la CESP et préconise la recherche de partenaires, la négociation d'un contrat à prix fixe avec EACL (si la solution d'énergie nucléaire est retenue), la surveillance adéquate des travaux, et la prise en compte des avantages et désavantages des trois autres solutions.



Processus de prise de décisions au sujet de la CPL

- 2004-2005
 - La province demande à Énergie NB de renégocier un contrat à prix fixe avec EACL.
 - La province et Énergie NB examinent les solutions de remise à neuf de la CPL par EACL ou Bruce Power, de centrale de combustion au charbon et de centrale alimentée au gaz naturel.
- 2005
 - Énergie nucléaire NB recommande la remise à neuf par EACL.
 - 29 juillet 2005 – Annonce du premier ministre de la décision définitive du gouvernement de remettre à neuf la CPL.



Analyse et atténuation inadéquates des risques

- Première utilisation de la nouvelle technologie.
- Financement d'un projet d'une telle envergure par le N.-B.
- Baisse de la demande en énergie provenant de la CPL au cours des 27 prochaines années (effet sur la capacité d'Énergie NB de recouvrir tous les coûts pendant la période prévue).
- Coûts de 90,2 millions de dollars engagés avant la prise de décision définitive.
- Coûts globaux plus élevés en cas de l'incapacité de terminer les travaux en temps opportun.



Recommandations de la VG relativement au processus de décision d'Énergie NB pour tous ses grands projets futurs

- Documenter le processus de prise de décision, y compris les rôles et responsabilités des acteurs clés et le calendrier, avant que des dépenses importantes ne soient engagées.
- Repérer et analyser toutes les solutions aussitôt que possible dans le processus.
- Retenir les services d'un expert externe et indépendant pour orienter le processus, évaluer les risques et cerner les soumissionnaires privilégiés.
- Assurer la transparence du processus au public



Structures de surveillance

Annexe II

- Conseil d'administration
- Haute direction
- Gestionnaires de projet
 - *Réunions conjointes de la direction d'EACL et d'Énergie NB*
 - *Réunions stratégiques*
 - *Réunions formelles du comité d'analyse du projet*
 - *Réunions quotidiennes de communication*
 - *Réunions de construction*



Ventilation des coûts en capital de 1,4 milliard de dollars

Pièce 6.5 (en millions de \$)	
Phase I – Planification du projet	90,2 \$
Phase II – Construction :	
Services professionnels ou contractuels	780,3
Intérêts capitalisés	292,9
Coûts internes d'Énergie NB	260,5
Total	1 423,9 \$



Services professionnels et contractuels se chiffrant à plus de un million de dollars

Rapport de la vérificatrice générale de 2013

Volume II Chapitre 6 – Énergie NB: Remise à neuf de Point Lepreau

Pièce 6.6 (en millions de \$)	
Énergie atomique du Canada limitée	579,5 \$
Atlantic Nuclear Services Inc.	34,6
Sunny Corner Enterprises Inc.	30,8
Siemens Power Generation	28,6
Areva Np Canada Ltd	15,0
O'Brien Electric Co Ltd	9,8
Gardner Electric Ltd	8,0
Castle Rock Construction	7,2
Hatch Sargent & Lundy	6,2
Stantec Consulting Ltd	5,8
Exp Services Inc.	5,2
Babcock And Wilcox Canada Ltd	4,6
Ian Martin Limited	3,9
Aluma Systems Canada Inc.	3,6
Neill And Gunter Limited	2,7
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick	2,4
Candu Énergie Inc.	2,0
WAG QA Services Canada Inc.	2,0
Canadian Power Utility Services Ltd	1,8
Constable Power Group Ltd	1,4
Ernst & Young	1,3
John E Cole & Associates Ltd	1,3
Nma Lab & Ben	1,2
Maritime Rescue And Medical Inc.	1,1
Autre – Moins d'un million	20,5
Total	780,3 \$



Coûts reportés cumulatifs en novembre 2012 (en millions de \$)

Pièce 6.9					
Exercice	Coûts non incorporable d'Énergie nucléaire NB	Coûts de l'énergie de remplacement de Production Énergie NB	Coûts recouverts au moyen des tarifs actuels	Intérêts imputables au report	Total
2008	1,7 \$	0,3 \$	(2,1) \$	- \$	(0,1) \$
2009	176,3	267,0	(209,4)	3,5	237,4
2010	176,4	224,7	(206,1)	16,3	211,3
2011	164,4	239,2	(206,7)	27,1	224,0
2012	188,9	198,4	(209,6)	36,6	214,3
2013	132,1	103,3	(123,2)	28,5	140,7
Total	839,8 \$	1 032,9 \$	(957,1) \$	112,0 \$	1 027,6 \$



Phase II de notre travail

- Résultats présentés dans le rapport de 2014.
- Fondés sur l'information présentée dans le rapport de 2013.
- Analyses détaillées et contrôles par sondage des principaux éléments de coûts du projet.
- Évaluation du caractère raisonnable des éléments de coûts.



Volume II chapitre 7

Ministère des Transports et de l'Infrastructure : Approvisionnement en bitume prémélangé



Rapport de la
vérificatrice
générale
de 2013

Volume II Chapitre 7 – Ministère des Transports et de l'Infrastructure: Approvisionnement en bitume prémélangé



Pourquoi avons-nous choisi ce projet

- Dépenses importantes – 10,5 M\$ en 2011-12
- Achats en vertu d'une dispense ministérielle – Pas de surveillance ou de contrôle du MSG
- Historique de problèmes et de préoccupations soulevés par les secteurs public et privé
- Constatations antérieures du BVG (2010)



Objectif de notre travail

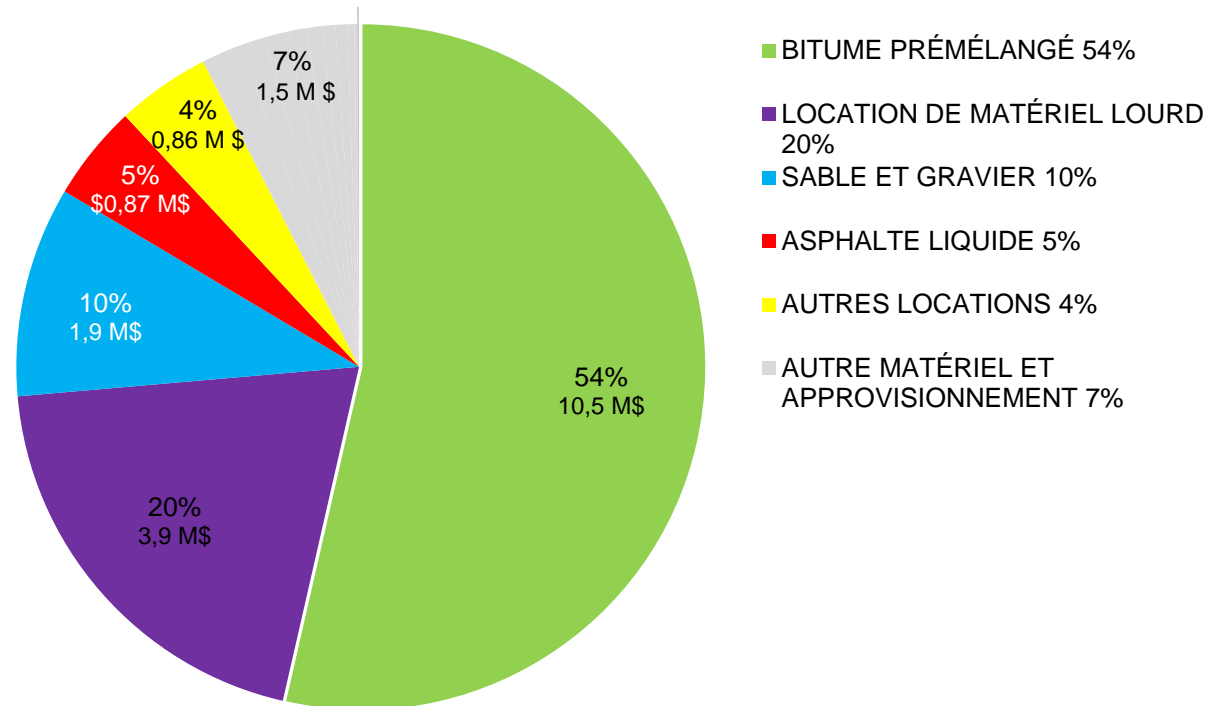
- *Déterminer si le MTI effectue ses achats dispensés de bitume prémélangé conformément aux principes d'économie et de transparence.*
 - Nous attendons du MTI qu'il respecte l'intention de la *Loi sur les achats publics* et adopte les meilleures pratiques en matière de processus d'approvisionnement.



Achats dispensés du MTI par catégorie

Total : 19,5 M\$ pour l'exercice 2011-2012

Pièce 7.2





Processus d'approvisionnement en bitume du MTI

- Le Bureau central envoie une lettre de sollicitation de prix.
- À partir de 2013, tous les prix des fournisseurs sont compilés et affichés sur le site Web du MTI.
- Les prix sont ajustés selon la variation de l'indice des prix.
- Le contremaître du district prend des décisions ponctuelles d'approvisionnement en tenant compte de plusieurs facteurs.
- À l'heure actuelle, on ne justifie pas par écrit les décisions d'approvisionnement.



Conclusion

- Le Ministère a récemment (2013) apporté des modifications à son processus - à la suite de constatations de l'Ombudsman et d'une consultation du MTI - en vue d'améliorer la transparence et l'équité du processus.
- Il a mis en œuvre un projet d'amélioration des processus Six sigma (excellence du processus) relativement au processus d'asphaltage :
 - Il vise à recueillir des données sur les facteurs qui influent sur le coût d'installation de l'asphaltage.

Décision de reporter ce projet jusqu'en 2016.



Volume II chapitre 8

Suivi des recommandations *des chapitres sur* *l'optimisation des ressources* *d'exercices antérieurs*



Processus de suivi

- Le suivi commence deux ans après la publication du chapitre et se poursuit pour trois ans.
- Une lettre est envoyée à l'entité auditée tous les ans lui demandant d'effectuer une auto-évaluation pour chaque recommandation.
- La dernière année (année 4), nous obtenons également une assurance de niveau examen pour vérifier les affirmations de l'entité auditée.



Sommaire des résultats

Recommandations mises en œuvre/
Nombre total de recommandations

- 2009 – $35/47 = 74 \%$ (Assurance de niveau examen)
- 2010 – $31/44 = 70 \%$ (Auto-évaluation)
- 2011 – $17/24 = 71 \%$ (Auto-évaluation)
- Total – $83/115 = 72 \%$



Résultats antérieurs

Pourcentage des recommandations mises en œuvre
(de 1999 à 2009, seulement 4/11 par année; > 50 %)

- 1999 – 42 %
- 2001 – 72 %
- 2003 – 42 %
- 2005 – 49 %
- 2007 – 45 %
- 2008 – 57 %
- 2009 – 74 % taux le plus élevé enregistré depuis la mise en place du suivi



2009 Chapitres

- Caisse populaire de Shippagan (6/6)
- Évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone (14/16)
- Fonds en fiducie pour l'Environnement (5/8)
- Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick (4/9)
- Examen du contrat sur les foyers de soins conclu avec Shannex Inc. (6/10)



Rapport de la vérificatrice générale du Nouveau- Brunswick

Volume I
2013

Rapport de la
vérificatrice
générale
de 2013



Publication de l'information financière de 2013

- L'opinion d'audit sur les états financiers de la province a été signée le 4 octobre 2013, soit plus tard que les années précédentes.
- Le retard est attribuable en grande partie à la complexité des questions comptables concernant les régimes de retraite à risques partagés.



Audit 2014 des états financiers du PNB

- Pour les états financiers de 2014, le gouvernement à l'intention de les publier les 60 jours avant la tenue des élections.
- VG souhaite que les états financiers soient publiés plus tôt chaque année.



Volume I

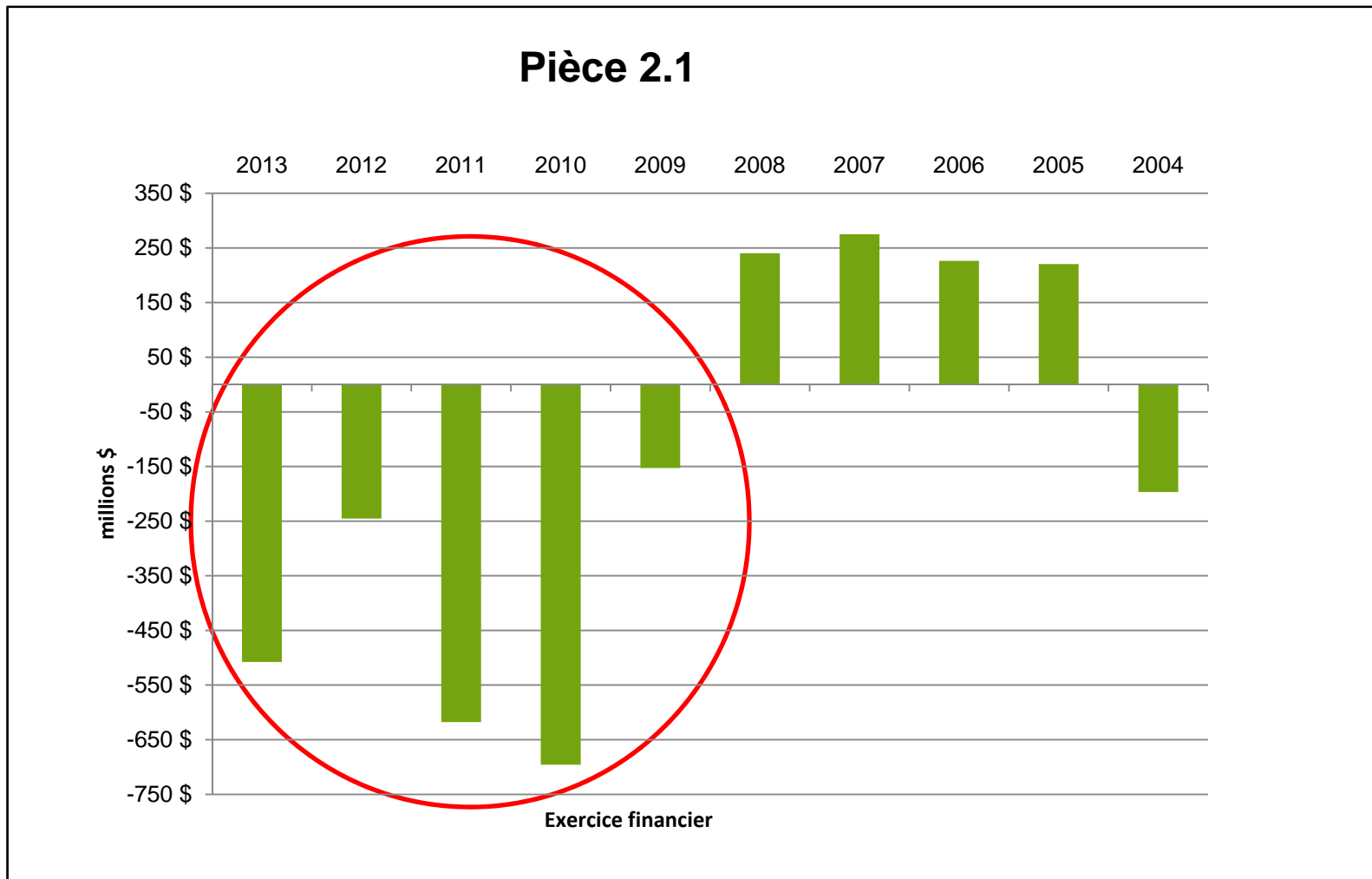
Chapitre 2:

Commentaires sur la situation financière de la province



Province du Nouveau-Brunswick

Excédents (déficits) annuels





Dette nette de la province du Nouveau-Brunswick





Dette nette par habitant

Comparaison avec des provinces de taille similaire





Charges: comparaison avec d'autres provinces

Extrait de la pièce 2.30				
(millions \$)				
	Charges brutes			Hausse en % de 2011 à 2013
	2013	2012	2011	
Nouveau-Brunswick	8 289,4	8 051,2	8 160,5	1,6 %
Nouvelle-Écosse	10 404,4	10 019,3	9 333,8	11,5 %
Saskatchewan	14 285,0	13 711,0	13 310,9	7,3 %
Manitoba	14 366,0	14 689,0	13 419,0	7,1 %



Résumé des indicateurs de l'état des finances Pièce 2.11 (condensé)

	Indicateur	Tendance à court terme	Tendance à long terme
Durabilité	Actif/passif	Défavorable	Défavorable
	Actif financier/passif	Défavorable	Défavorable
	Dette nette/recettes annuelles totales	Défavorable	Défavorable
	Charges par fonction/charges totales	Neutre	Neutre
	Dette nette/PIB	Défavorable	Défavorable
	Déficit accumulé/PIB	Défavorable	Défavorable
	Charges totales/PIB	Favorable	Défavorable
Flexibilité	Frais de la dette publique/recettes	Neutre	Favorable
	Valeur comptable nette des immobilisations/coût des immobilisations	Neutre	Neutre
	Recettes de provenance interne/PIB	Neutre	Neutre
Vulnérabilité	Paiements de transfert/recettes totales	Défavorable	Mixte
	Dette en devises /dette nette	Favorable	Favorable



Conclusion

- Déficit structurel persiste
- L'infrastructure n'est pas entretenue ni renouvelée aux niveaux optimaux
- Il faut continuer à être diligent
- Il faut revenir à des budgets équilibrés et contrôler la croissance de la dette nette.



Volume I

Chapitre 3:

Audit de la Province du Nouveau-Brunswick: Comptabilité concernant les régimes de retraite et Énergie NB



Comprendre les régimes de retraite

- Charges de retraite
- Taux de rendement de la Société de gestion des placements NB
- Passif de retraite non provisionné
- Paiements spéciaux
- Régimes de retraite à risques partagés



Charges de retraite

Pièce 3.1 (résumé)										
(en millions de dollars)										
	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Part de l'employeur des prestations de retraite constituées	177,4	148,9	137,4	131,6	146,1	133,8	126,1	117,0	124,1	96,1
Charge d'intérêt nette (recette)	62,7	32,0	52,9	118,2	20,6	(9,1)	0,4	30,9	17,6	85,4
Amortissement des rajustements et modifications	194,9	106,5	99,7	71,6	156,4	29,8	(25,4)	(40,3)	(33,3)	(57,3)
Charges de retraite totales	435,0	287,4	290,0	321,4	323,1	154,5	101,1	109,9	108,4	124,2



Taux de rendement de la SGPNB

Pièce 3.5			
Exercice	Pourcentage	Exercice	Pourcentage
2013	9,08	2005	8,51
2012	5,00	2004	25,27
2011	10,42	2003	(6,95)
2010	19,94	2002	3,45
2009	(18,34)	2001	(5,23)
2008	0,79	2000	20,57
2007	8,68	1999	(0,62)
2006	15,87	1998	18,68
		1997	10,17
Rendement annualisé (17 ans)			6,79



Régimes de PRSP et PRE

Niveau de capitalisation des régimes selon l'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation

Paragraphe 3.13				
	Passif non capitalisé (millions \$)		Capitalisation %	
Au 1 ^{er} avril :	2012	2011	2012	2011
PRSP	1 022 \$	507 \$	83,6%	90,9%
PRE	595 \$	458 \$	87,5%	89,8%



Cotisations de l'employeur – Paiements spéciaux pour les régimes de PRSP et PRE depuis 1992

** Les régimes étaient entièrement capitalisés de 2001 à 2003 et aucuns paiements spéciaux n'ont été versés.*

Pièce 3.4			
(en millions de dollars)			
	Régime de PRSP	Régime de PRE	Total
2013	68	99	166
2012	65	94	159
2011	63	92	155
2010	61	89	150
2009	59	85	144
2008	56	82	138
2007	54	78	132
2006	52	75	127
2005	50	73	123
2004	47	69	116
2003*	0	0	0
2002*	0	0	0
2001*	0	0	0
2000	40	59	99
1999	39	57	96
1998	38	55	93
1997	36	53	89
1996	35	51	87
1995	34	50	84
1994	33	48	81
1993	31	46	77
1992	23	43	66
Total			2 183 \$



Régimes de retraite à risques partagés

- Durant 2013, deux petits régimes dans les hôpitaux ont été convertis au régime de retraite à risques partagés (RRP) en vertu de la *Loi sur les prestations de pension*.
- Les normes comptables pour le secteur public ne tiennent pas compte des RRP.
- Selon la province, il s'agit d'un régime de retraite à cotisations déterminées.
- Nous concluons, en substance, que le traitement comptable des cotisations déterminés de ces régimes est approprié à ce moment-ci.



Comptabilité concernant Énergie NB et la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick



Effet d'Énergie NB/CFENB sur PNB

3.41 Principes clés:

- Énergie NB est une entreprise rentable
- CFENB sera capable de rembourser la dette d'Énergie NB
- Fonctionnement d'un mécanisme indépendant d'établissement des tarifs



Sommes importantes d'Énergie NB

3.68 La dette de 4,7 milliards de dollars d'Énergie NB n'est pas incluse dans la dette nette de la province

3.59 Remise en service de la Centrale de Point Lepreau - actif réglementaire de 1,0 milliard de dollars et 1,4 milliards de dollars en coûts d'immobilisation pour la remise en état à être recouverts pendant 27 ans



Effet des changements de données sur le modèle financier d'Énergie NB

Pièce 3.14

Donnée du modèle manipulée	Donnée du modèle d'Énergie NB	Changement à la donnée du Bureau du vérificateur général	Effet sur le modèle
Facteur de charge de Point Lepreau	Facteurs de charge oscillant entre un sommet de 93 % et un creux de 82 %	Réduction de 1 % des facteurs de charge	Effet défavorable de 2,2 millions de dollars sur les bénéfices nets par exercice pour chaque pourcentage non atteint des facteurs de charge.
Taux d'intérêt	Taux à long terme de 5,95 % Taux à court terme de 4 %	Hausse de 10 % des taux à court et à long termes	Effet défavorable sur les bénéfices nets annuels allant de 39 à 51 millions de dollars au cours des 10 prochains exercices.
Croissance de la consommation	Hausse année après année de la charge de consommation dans la province	Stabilité de la charge de la province au montant de 2013	Effet défavorable sur les bénéfices nets allant de 2 à 7 millions de dollars par exercice.
Taux d'inflation projetés des charges indépendants des changements de tarifs	Taux d'inflation stable de 2 %	Modification du taux d'inflation stable à 5 %	Effet initial défavorable de 10 millions de dollars le premier exercice et, si maintenu pendant plus de 7 exercices, détérioration complète de la rentabilité.
Augmentation des tarifs	Augmentation des tarifs de 2 % par exercice débutant en 2014	Augmentation des taux changée à 0 %	Bénéfice net du premier exercice réduit par 24 millions de dollars. En 3 exercices, les surplus de bénéfice net projetés deviennent un déficit.



Comptabilité des entreprises à tarifs réglementés

- Tarifs doit être approuvés par un organisme de réglementation indépendante - CESP est habilité par la loi
- Doit être capable d'imposer à l'avenir des tarifs d'un niveau suffisant pour recouvrer intégralement la valeur de l'actif réglementaire - les bénéfices nets positifs projetés par Énergie NB
- Ainsi, l'emploi par Énergie NB de la CETR est acceptable selon les principes comptables canadienne



Volume I

Chapitre 4:

Points découlant de notre audit des états financiers de la province



Faits saillants de nos constations importantes et thèmes récurrents

Pièce 4.1

Thème	Constataion
Normes comptables	Comptabilité des régimes de retraite
	Paiement de transfert
	Passif environnemental
	Consolidation des rapports des entités gouvernementales
	Recettes fiscales
Considérations futures	Calendrier d'audit
Manque de documentation	Calcul des prestations de retraite
	Provision pour prêts
	Passif relatif aux travailleurs accidentés
	Provisions pour créances douteuses – prêts, comptes débiteurs, impôt foncier
	Examen sur route aux fins d'évaluation foncière
Technologie de l'information	Séparation des tâches
	Sécurité et autres constataions
Surveillance et évaluation	Révision des rapports des organismes de services
	Prêts de développement économique
	Évaluation des risques de fraude
	Rapprochements des comptes d'impôt foncier
	Comité d'audit
Mise à jour des politiques et conformité	Politiques de gestion de la sécurité des technologies de l'information
	Autorisation de paiements
	Politiques de carte d'achat
	Évaluation financière des services de soins de longue durée
	Évaluation de l'aide sociale et des services de soins de longue durée



Volume I

Chapitre 5:

Points découlant de nos audits des organismes de la Couronne et des demandes de remboursement auprès du gouvernement fédéral



21 audits de sociétés de la Couronne, de conseils, de commissions et d'autres organismes

- Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick
- Agence des services internes du Nouveau-Brunswick
- Centre communautaire Sainte-Anne
- Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
- Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick
- Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick
- Commission des services financiers et des services aux consommateurs (auparavant la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick)
- Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick
- Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées
- Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick
- Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick
- Curateur public – Fiducies administrées
- Gestion provinciale Ltée
- Investir Nouveau-Brunswick
- New Brunswick Community College
- New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.
- Société de développement régional
- Société de Kings Landing
- Société de voirie du Nouveau-Brunswick
- Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
- Société d'inclusion économique et sociale



11 audits de demandes de remboursement auprès du gouvernement fédéral

- Plan Chantiers Canada en matière d'infrastructure – Entente sur le financement de base
- Entente pour des améliorations au réseau routier national
- Entente relative à la Commission des services d'aide juridique
- Entente relative à l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés
- Entente relative au marché du travail
- Entente sur l'élargissement à quatre voies de la route 1 entre le chemin Murray et Pennfield
- Entente sur la remise en état du pont du port de Saint John
- Entente sur le développement du marché du travail
- Entente sur le transfert des recettes tirées de la taxe fédérale sur l'essence
- Entente sur le volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada
- Fonds sur l'infrastructure municipale rurale



Faits saillants et thèmes récurrents

De la pièce 5.1

- Besoin d'améliorer la gestion des ententes ou des dispositions impliquant des tiers
- Faiblesses décelées dans la comptabilité
- Manque de documentation sur les conflits d'intérêts et les parties liées
- Manque de documentation pour les estimations de la direction
- Manque de séparation des tâches



Volume I

Chapitre 6:

Rapport sur le rendement du Bureau du vérificateur général



Défis immédiats

- Budget
- Mise à jour de la *Loi sur le vérificateur général*
- Plan stratégique



Questions?